#### Étape importante pour la politique familiale suisse: «Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles»

#### Utilité pour la société: un projet pour TOUS – aujourd'hui et à l'avenir!

- Les institutions d'accueil de l'enfance sont indispensables au bon fonctionnement de notre société et de notre économie. Sans solutions d'accueil pour leurs enfants (p.ex. grands-parents), les parents sont dans l'incapacité d'accomplir leurs activités professionnelles. Cela provoque des difficultés majeures, en particulier dans les organisations d'importance systémique.
- Les offres d'accueil ont évolué de manière très disparate, tant au niveau cantonal que communal.
   Des infrastructures d'accueil et d'éducation extrafamiliales font toujours défaut dans bon nombre de régions de Suisse. Il est donc hautement recommandé que la Confédération reste active et apporte son appui dans ce domaine.
- Atteignant en moyenne un quart du revenu familial, la charge financière que représente l'accueil extrafamilial d'enfants est trop lourde. La garde externe est donc hors de portée des parents, ou alors, elle n'est pas intéressante financièrement parlant (absence d'incitation à travailler: coûts

- de l'accueil par rapport au revenu additionnel). La classe moyenne est précisément celle qui supporte trop souvent des coûts élevés.
- Les quatre premières années de vie sont très importantes pour le développement d'un enfant. Plus l'enfant découvre son potentiel et l'utilise, plus ses chances de succès dans la vie sont élevées. Cette équation peut se décliner en termes de rentabilité: l'encouragement précoce se traduit en moyenne par 0.5 année d'éducation en plus par enfant, autrement dit, une augmentation potentielle de salaire annuel de 3,8 pour cent.
- Grâce à leurs offres en matière d'encouragement précoce, les cantons et les communes deviennent plus intéressants et peuvent alors réduire leurs dépenses dans le domaine du social, de la santé publique et des affaires pénales tout en générant des recettes fiscales supplémentaires.

L'évolution démographique et le grave manque de
main-d'oeuvre qualifiée placent la
Suisse devant des défis sociétaux et
économiques. Il est important d'utiliser de
manière optimale le potentiel de personnel
disponible dans le pays, de promouvoir l'égalité homme-femme et de donner aux enfants
les meilleures chances possibles. Une telle
approche favorise notamment une meilleure égalité des chances et un niveau
éducatif plus élevé. La loi proposée
donne une impulsion décisive au
niveau national.

## Proposition de solution pour aujourd'hui: efficace, largement acceptée, légère, non bureaucratique!

- Le projet bénéficie d'un très large appui politique – la loi est soutenue par: 23 cantons, l'Union des villes suisses, l'Association des communes suisses, le Groupement suisse pour les régions de montagne, 8 des 10 partis politiques nationaux, 8 associations économiques ainsi que près de 200 autres organisations!
- Le projet tient compte des préoccupations de la population et des milieux économiques – il est favorable à ce que la Confédération joue un rôle actif dans le domaine concerné. Les instruments choisis pour sa réalisation, ainsi que l'organisation légère et non bureaucratique du système, sont jugés adéquats.
- De nombreuses voix ont insisté sur l'importance de ces deux points: l'aspect de la qualité et un ancrage plus ferme dans les structures existantes. L'intégration des 13 recommandations de la CDAS/CDIP répond à cette préoccupation tout en assurant un fonctionnement efficace avec une structure légère.
- Aujourd'hui, les enfants bénéficient de manière très variable des offres d'encouragement précoce et des solutions d'accueil extrafamilial – en effet, le lieu de leur domicile est déterminant. Le projet en question résout efficacement ce problème, notamment en ce qui concerne l'égalité des chances.
- Le Parlement a consigné ce thème dans ses objectifs de législature: il est désormais nécessaire qu'une volonté politique se manifeste, accompagnée d'une véritable impulsion, pour avancer réellement dans ce domaine. Cela n'est possible qu'en agissant au niveau national et au moyen de ce projet.



En 2023, les Chambres fédérales se prononceront sur le projet de loi relatif à <u>l'initiative parlementaire de la CSEC-N «Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles» (21.403).</u> Les débats et les études de ces dernières années, de même que la consultation concernant ce projet, le confirment: la Suisse doit impérativement agir pour que la vie familiale et l'activité professionnelle ou une formation puissent être mieux conciliées, et pour que l'égalité des chances pour les enfants d'âge préscolaire soit davantage prise en compte. Ce constat est largement reconnu dans toutes les régions, par les milieux économiques et politiques, ainsi que par la société civile. En 2023, la Suisse reste encore à la traîne concernant l'accès, la qualité et le financement des solutions d'accueil extrafamilial.

## Utilité pour l'économie nationale: ces investissements se justifient!

- La loi est une mesure efficace contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée: la compatibilité entre la vie familiale et l'activité professionnelle est améliorée, et des mesures incitatives sont mises en place pour mieux exploiter le potentiel de travail et de main-d'œuvre.
- L'abaissement des contributions financières à la charge des parents a un important effet de levier sur la réintégration professionnelle des mères. En outre: pour chaque place d'accueil supplémentaire créée, le volume de travail augmente de 46% de poste. Vu le mode d'organisation de notre société, cela concernerait essentiellement des femmes qui s'intégreront au marché du travail, avec les effets positifs qui s'ensuivront pour le revenu, les recettes fiscales, la carrière et la prévoyance professionnelle.
- Les rendements éducatifs sont donc plus intéressants, à quoi s'ajoute l'impact positif, dans tous ses aspects, pour les enfants (niveau de fin de formation plus élevé, meilleur salaire, base fiscale plus

- étendue, diminution des coûts sociaux et de la santé publique, etc.).
- La réforme fiscale de l'OCDE a pour conséquence que la Suisse devient moins attractive en comparaison internationale – il faut donc d'autant plus renforcer la compétitivité de la Suisse dans d'autres domaines.
- La mesure incitative structurelle proposée au niveau national, à hauteur de CHF 770 millions par année, est **adéquate**. Elle devrait également entraîner d'autres effets positifs à long terme sur le plan financier, notamment une **augmentation du PIB** (voir l'étude «Modèle global économique pour l'analyse relative à la "politique de la petite enfance"» réalisée par BAK Economics AG, 2020).
- Cet investissement aide à enfin réaliser l'ensemble du potentiel inexploité et les nombreuses opportunités et avantages ainsi dégagés. Mais seul un investissement important permettra de concrétiser les nombreux avantages qui en résultent pour l'économie nationale.

# Réponse positive aux attentes: un modèle intelligent de mesures incitatives et des garanties pour la subsidiarité!

- Les instruments permettant de réduire le montant des contributions parentales, ainsi que la possibilité de conclure des conventions-programmes cantonales, sont de nature à garantir le respect du principe de subsidiarité tout en offrant aux cantons une grande marge de manœuvre pour répondre aux besoins régionaux très divers.
- Le système de mesures incitatives proposé garantit que les cantons intensifient leurs actions et fournissent leurs contributions. De plus, grâce au modèle dégressif, on s'assure que les cantons ruraux, où l'on peut parfois observer un certain retard, ne soient pas désavantagés. Le risque d'effets de substitution est également diminué.
- Les conventions-programmes sont des instruments très prometteurs, puisqu'ils ont déjà fait leurs preuves dans d'autres domaines, notamment dans la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse. Cette approche réduira

- **également l'effet d'aubaine**, étant donné que l'on peut, par exemple, définir un degré de couverture maximal ou une variable similaire.
- La CDAS/CDIP ainsi que l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses estiment qu'avec le projet proposé, la répartition actuelle des compétences et le fédéralisme sont respectés, de même que la liberté d'organisation des cantons, des villes et des communes.
- S'agissant de la subsidiarité, notons qu'il est également nécessaire de garantir l'équivalence fiscale, étant donné que l'utilité pour l'économie nationale concerne tous les niveaux de l'État.
- La Confédération doit enfin assumer ses responsabilités dans le domaine en question. Ses compétences en la matière existent, comme l'a démontré un avis juridique mené par le prof. Pascal Mahon.